

Comité scientifique Pro Anima

Créé en 1989, sous la présidence d'honneur du Professeur Théodore Monod, Pro Anima est un comité scientifique formé autour d'un conseil de chercheurs, d'universitaires et de membres du corps médical, tous bénévoles, **qui œuvrent avec des laboratoires partenaires au développement et à la promotion de programmes scientifiques de recherche hors modèle animal pour améliorer la santé humaine.**

Menant un travail d'information et de sensibilisation auprès des décideurs politiques et économiques (parlementaires français et européens, industriels) et du grand public, **Pro Anima publie également la revue trimestrielle *Sciences, Enjeux, Santé*** pour faire le point sur l'actualité et les progrès de la recherche fondés sur les connaissances scientifiques les plus avancées.

En parallèle et face au manque de financements publics en faveur de ces méthodes, **Pro Anima a créé dès 2013 le [Fonds et Prix EthicScience](#)** pour contribuer au développement des techniques les plus innovantes et un prix récompensant tous les 2 ans des programmes de premier plan hors modèle animal.

Le Prix devient en 2022 le Prix Descroix-Vernier EthicScience. Joignant leur force pour une cause commune, la collaboration entre le Comité Pro Anima et la Fondation Descroix-Vernier a pour objectif un rayonnement plus grand pour la recherche non-animale.



Membre de l'ECEAE (*European Coalition to End Animal Experiments*), l'association collabore avec les grandes ONG françaises et européennes (comme dans le cadre de la campagne d'affichage *Ami, pas cobaye* ou pour l'Initiative Citoyenne Européenne *Save Cruelty Free Cosmetics/End Animal Testing*).

Adhérent de l'ARET (Association pour la Recherche en Toxicologie), le Comité scientifique **Pro Anima** est également partie prenante externe du réseau français de **PARC** (*Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals*) dans le cadre du programme européen Horizon-Europe (2021-2027). Les organismes scientifiques français de ce réseau sont **SP FR, l'ANSES, l'INSERM, l'INRAE, l'INERIS, ONIRIS, et le CNRS.**

Le rôle des partenaires tels que notre comité est de veiller à ce que les orientations données au projet correspondent bien aux priorités nationales et que ces dernières soient au plus près des attentes sociétales.

Pro Anima a à cœur de participer à ce réseau associant les grands acteurs du secteur afin de contribuer à une évaluation toujours plus fiable des risques chimiques.

**La majorité des produits de notre quotidien est encore testée sur les animaux comme au temps de Claude Bernard
(médicaments, ingrédients cosmétiques, produits d'entretien...)**

Aux raisons éthiques fondamentales relatives aux conditions de vie et d'utilisation des animaux dans les laboratoires s'ajoutent notamment les effets secondaires des médicaments provoquant chaque année des milliers d'hospitalisations et de décès prématurés.

En cause : une mauvaise évaluation des risques chimiques toxiques.

Les scandales se succèdent : Distilbène, Diane 35, Médiator, Vioxx, Thalidomide, Dépakine, Isoméride....

Déjà en 1964, le Dr James D Gallagher (ancien directeur de l'entreprise pharmaceutique Lederle - USA) a déclaré dans le journal de l'*American Medical Association* : « Les études animales sont effectuées pour des raisons juridiques et non pour des raisons scientifiques. La valeur prédictive de telles études pour l'homme n'a aucun sens ».

Dans le cas des médicaments, **entre 80 et 99% des molécules testées sur l'animal échouent lors des essais cliniques sur les humains.**

Il y a 20 ans, la FDA (*Food & Drug Administration* – USA) avait également admis que 9 médicaments sur 10 censés être sûrs et efficaces sur les animaux échouaient lors des études cliniques chez l'homme.

Au niveau européen, au moins 197.000 citoyens perdent la vie prématurément chaque année à la suite d'effets secondaires de médicaments ([Commission européenne, Mémo déc. 2008](#)), après avoir été pourtant longuement testés sur les animaux.

La France est l'un des 3 pays d'Europe (avec l'Allemagne et le Royaume-Uni) qui pratique le plus l'expérimentation animale.

Il s'agit, en France, de 4 millions d'animaux sur une seule année, et de plus de 10 millions d'animaux par an à l'échelle européenne.

Des textes nationaux et européens encadrent l'utilisation des animaux à des fins de recherche (convention européenne STE 123, règlement CE 1907/2006, directive 2010/63/UE et son décret de transposition en France n° 2013-118), **mais ces textes continuent à faire, dans le cadre réglementaire (médicaments), une obligation légale de l'expérimentation animale, bien que d'autres voies de recherche existent dans des domaines de plus en plus nombreux et sont reconnues plus fiables pour la santé humaine.**

En effet, dans sa résolution [TA\(2021\)0387 adoptée le 16 septembre 2021](#), le Parlement européen considère que « la panoplie de modèles d'expérimentation ne recourant pas aux animaux s'étoffe et montre qu'il est possible d'améliorer notre compréhension des maladies et d'accélérer la découverte de traitements efficaces », s'appuyant notamment sur le rapport 2021 « *Review of non-animal models in biomedical research - Neurodegenerative Diseases* » du Centre Commun de Recherche (CCR ou *Joint Research Center*) de la Commission européenne qui indique « **qu'une forte dépendance à l'expérimentation animale peut entraver les progrès dans certains domaines de la recherche sur les maladies** ».

Les méthodes substitutives à l'expérimentation animale **représentent les méthodes de recherche n'incluant aucune utilisation d'animaux vivants ou tués à cet effet.**

Il ne s'agit pas d'un test unique mais bien d'un ensemble d'outils et de technologies pouvant remplacer avantageusement l'expérimentation sur des animaux.

On parle généralement de **recherche in vitro, in silico, de la bio impression 3D ou 4D, des cellules souches, des organes sur puce, mais aussi de l'imagerie médicale, de l'intelligence artificielle, des approches "omiques"...**

Des progrès significatifs ont vu le jour ces dernières années et permettent un espoir réaliste de pouvoir un jour prochain se passer de l'expérimentation animale.

Comité scientifique Pro Anima

Siège social
10 rue de Romanswiller – 67200 Strasbourg
strasbourg@proanima.fr

Bureau parisien
35, rue de Vouillé - 75015
paris@proanima.fr

www.proanima.fr

[@ComiteProAnima](#)

